

CONTRAT DE VENTE DE SAILLIE

ANNÉE 2022

ANDAIN DU THALIE. (SF)

LE VENDEUR.

L'ACHETEUR

SAS ÉLEVAGE DU THALIE.
31 rue Jean Jaurès.
59170. Croix

TEL: 06 63 76 69 74
nathalie.dereppe@bbox.fr

NOM Prénom:
Adresse.....
.....
.....
TEL:.....
E-mail

La saillie est réservée pour la jument :

SEULS LES CONTRATS ACCOMPAGNÉS DES CHÈQUES SERONT VALIDES ET ENREGISTRÉS (Réservation, frais techniques, saillie)

A) Encaissement au 1er octobre, SI JUMENT GESTANTE, Garantie poulain vivant
TVA: 10%.

(1) IAC dans un centre agréé : (Chèque à l'ordre de la SAS du Thalie)

Acompte saillie.	495 euros TTC.
Solde saillie.	660 euros. TTC

B) Encaissement à la naissance du poulain TVA 10%

(2) IAC dans un centre agréé : (Chèque à l'ordre de la SAS du Thalie).

Acompte saillie.	495 euros TTC.
Solde saillie.	880 euros. TTC

(1) entourez votre choix

GARANTIE POULAIN VIVANT

Pour toutes juments pleines au premier octobre de l'année ne donnant pas naissance à un poulain viable (48 heures) l'année suivante, l'acheteur bénéficiera du report d'une saillie d'ANDAIN, sans facturation des frais technique. La jument devra répondre aussi aux exigences sanitaires.

_ Si la jument est constatée vide, (certificat vétérinaire obligatoire) prévenir par courrier la SAS du Thalie avant le premier octobre de l'année en cours, la SAS du Thalie détruira le chèque de solde de saillie.

_ Si la jument ne donne pas naissance, un certificat vétérinaire devra être fourni dans les 48. Heures.

L'acheteur a pris connaissance du fait que les frais techniques comprennent 3 doses (soit 24 paillettes) pour la saison de monte, les doses non utilisées doivent impérativement être retournées à EUROGEN avant le premier septembre de l'année en cours

Monsieur LEPAGE, Responsable Commercial

BP 338

50500 Carentan les Marais

Si le stock de semence congelée est épuisé, la saillie sera annulée, les chèques détruits, et ceci sans indemnités.

La saillie est dû, même si elle est annulée

La saillie n'est pas transférable sans autorisation écrite de la SAS du Thalie

Tous les frais (Insémination, pension, suivi gynécologique, Transports divers) sont à la charge de l'acheteur.

Le certificat de SAILLIE ne sera délivré qu'après paiement intégral.

CONDITIONS SANITAIRES

Toutes juments vides après deux cycles devront avoir un nouveau prélèvement bactériologique pour recevoir une autre dose en cas de garantie « Poulain vivant »

QUESTIONNAIRE OBLIGATOIRE

NOM DE LA JUMENT

N° SIRE. RACE

PÈRE..... GRAND PÈRE MATERNEL

DATE DE NAISSANCE/...../..... ROBE TAILLE

CENTRE DE MISE EN PLACE

.....

POUR EXPÉDITION DES DOSES, DATE DU TERME OU DATE PRÉVUE D'ARRIVÉE AU
CENTRE D'IAC

FAIT À CROIX LE/...../.....

L'ACHETEUR

SAS DU THALIE